

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 20 mars 2026 à 18 h 00

L'an deux mil-vingt-six, le vendredi vingt mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Plouégat Moysan légalement convoqué le 16 mars 2026 par Monsieur Giroto François, maire sortant, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Breton Joseph, doyen d'âge.

Présents :	ADAM Philippe, BASINKO REGINENSI Alice, BRETON Joseph, BRIERRE Sandrine, CLOAREC Mickaël, JEAN Dominique, LE CALVEZ Maryline, LE DOYEN Yann, LE GALL Jean-François, MELL Noémie, MELL Yvan, MORE Virgile, OMNES Emilie, SANTIER Julie.
Absents :	
Procurations	PICHON Nathalie donne procuration à LE GALL Jean-François.
Afférents au conseil municipal :	15
Nombre de conseillers en exercice :	tous les conseillers en exercice
Présents :	14 votants et 1 procuration
Date de convocation :	16 mars 2026
Secrétaire de séance :	OMNES Emilie

1) Installation des conseillers municipaux et du conseil municipal

Monsieur Joseph Breton, doyen de l'assemblée, installe le conseil en lisant : « conformément au procès-verbal d'élection des conseillers municipaux en date du 15 mars 2026, sont élus » :
(par ordre alphabétique)

- Mr ADAM Philippe
- Mme BASINKO REGINENSI Alice
- Mr BRETON Joseph
- Mme BRIERRE Sandrine
- Mr CLOAREC Mickaël
- Mr JEAN Dominique
- Mme LE CALVEZ Maryline
- Mr LE DOYEN Yann
- Mr LE GALL Jean François
- Mr MELL Yvan-Pierre
- Mme MELL Noémie
- Mr MORE Virgile
- Mme OMNES Emilie
- Mme PICHON Nathalie
- Mme SANTIER Julie

2) Election du Maire

Sous la présidence de Mr Joseph Breton, doyen de l'assemblée. Le secrétaire de séance est Mme Omnès Emilie. On procède à la désignation de deux assesseurs, Mr Moré Virgile et Mme Santier Julie :

Mr Adam Philippe et Mr Le Gall Jean-François sont candidats. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 20 mars 2026 à 18 h 00

Ont obtenu :

Mr ADAM Philippe : 12 voix

Mr LE GALL Jean-François : 3 voix

Mr Adam Philippe ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire et a été immédiatement installé.

3) Détermination du nombre de poste d'adjoints

Une fois élu, le Maire assure la présidence de séance et propose la création de 3 postes d'adjoints.

Vote : Approuvé à l'unanimité.

4) Election des adjoints

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue. La liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire est déposée. Elle est composée comme suit : Mr MELL Yvan Pierre, Mme LE CALVEZ Maryline, Mr BRETON Joseph.

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 7

La liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire est élue à l'unanimité.

Mr Mell Yvan Pierre, 1^{er} adjoint en charge des finances et économie, Mme Le Calvez Maryline, adjointe aux affaires sociales, Mr Breton Joseph adjoint urbanisme, affaires scolaires et chargé de la Banque alimentaire.

Le Maire désigne Mr Le Doyen Yann, conseiller délégué à la voirie, patrimoine et environnement, Mme Santier Julie et Mme Mell Noémie conseillères déléguées à la communication.

Le Maire donne lecture de la charte de l' élu local avant de passer au vote des indemnités des élus.

5) Indemnités des élus

Les fonctions d' élu local sont gratuites. Une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est toutefois prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune.

Son octroi nécessite une délibération.



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 20 mars 2026 à 18 h 00

Le Maire perçoit de droit l'indemnité telle que prévue par le CGCT pour la strate de la population.

Il est possible d'allouer des indemnités de fonctions, dans la limite de l'enveloppe, au maire, aux adjoints et conseillers titulaires d'une délégation et aux autres conseillers municipaux (articles L2123-

Pour Plouégat Moysan le montant maximal de l'enveloppe est de 3756.19 €.

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante

FONCTION	NOM, PRENOM	MONTANT MENSUEL BRUT	POURCENTAGE INDICE BRUT TERMINAL
Maire	ADAM Philippe	1438.68 €	35 %
1 ^{er} adjoint	MELL Yvan Pierre	483.81 €	11.77 %
2 ^{ème} adjoint	LE CALVEZ Maryline	411.05 €	10 %
3 ^{ème} adjoint	BRETON Joseph	411.05 €	10 %
Conseiller délégué	LE DOYEN Yann	246.63 €	6%
Conseiller délégué	SANTIER Julie	246.63 €	6%
Conseiller délégué	MELL Noémie	246.63 €	6 %
TOTAL		3484.49 €	

Vote Pour : 12 Contre : 1 Abstentions : 1.

Le Maire,
Philippe ADAM.

Le Secrétaire de séance.
Emilie Omnès.

